

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  <b>DCM20250617-14</b>	<b>Séance du 17 juin 2025 à 18h30</b>  L'an <b>deux mil vingt-cinq</b> le <b>dix-sept</b> du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>Date d'envoi de la convocation : le 06 juin 2025</b> <b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 18 juin 2025</b>	
<b>Etaients présents ( )</b> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<b>Etaients excusés ayant donné procuration ( )</b> a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.	
<b>Nbre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li><li>- <b>Présents :</b></li><li>- <b>Ayant donné procuration :</b></li><li>- <b>Absents :</b></li><li>- <b>Ayant pris part au vote :</b></li></ul>	<b>Résultat du vote :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pour :</b></li><li>- <b>Contre :</b></li><li>- <b>Abstention :</b></li></ul>

**OBJET : AVIS DE LA COMMUNE DE SELONCOURT SUR LE PROJET DE VENTE PAR NEOLIA DE 12 LOGEMENTS ET 5 GARAGES SIS 10 ET 12 RUE GEORGES CUVIER A SELONCOURT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Néolia envisage, dans le cadre de sa programmation 2025, de procéder à la vente de 12 logements et 5 garages situés 10 et 12 rue Georges Cuvier à Seloncourt.

Ce programme comprend :

- Un immeuble de 12 logements 2T1 – 10T3 répartis sur 2 cages d'escaliers sur 3 niveaux (R + 2) actuellement implanté sur un terrain cadastré AR 455. Un géomètre expert intervient actuellement afin de procéder à la division foncière et la mise en copropriété.
- 5 garages disposés en batterie actuellement cadastré AR 457.

Cette démarche est conduite avec le souci de sécuriser les candidats à l'accession par :

- un partenariat étroit avec le service de conseil en financement et accession d'action logement afin d'établir un plan le plus complet possible,
- l'existence d'une garantie de rachat et de relogement par Néolia, en cas de difficultés qui pourraient survenir suite à un accident de la vie.

Il est précisé que la gestion de cet immeuble sera assurée par Agate, le syndic social de Néolia.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH), la commune de Seloncourt doit donner un avis sur ce dossier en tant que commune d'implantation et garant de prêt.

La Commission « Urbanisme » réunie le 26 mai 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DONNE** un avis favorable / défavorable sur ce projet de vente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**